

reprocher de favoriser spécialement les catholiques. S'il agissait au contraire, il ne conserverait pas longtemps la charge importante qui lui a été confiée : et tomberait-elle entre meilleures mains, si elle échappait aux siennes ? Quant à moi, je bénis la Providence d'avoir préposé à la surveillance de l'éducation élémentaire un homme d'un caractère et de principes aussi irréprochables que le Dr. Meilleur. Et c'est par suite de cette conviction, que j'ai vu avec regret que vos observations, mal comprises et mal interprétées, pourraient diminuer la confiance que l'on doit reposer en lui, et lui susciter des embarras dans l'accomplissement de ses fonctions. L'intérêt public exige qu'il n'en arrive pas ainsi. Les dispositions du Dr. Meilleur étant aussi bonnes qu'on les peut désirer, pour parvenir à d'heureux résultats, il suffira de s'entendre avec lui et de seconder ses efforts. La Religion et le pays y gagneront à la fois.

C'est peut-être pour n'avoir pas su combien le Dr. Meilleur a à cœur les intérêts de ses compatriotes, que les correspondans de certains journaux de Montréal l'ont attaqué avec si peu de ménagement, surtout pour avoir conseillé l'exclusion des Instituteurs, comme des livres étrangers. C'est une opinion, et rien de plus, qu'émettait le Surintendant : libre aux autorités et à la législature de la traiter comme il leur plaisait. Mais supposé qu'elle fut devenue loi, n'était-ce pas un moyen puissant, et peut-être le seul moyen de conserver nos institutions, notre langue et nos lois, et, par-là même, notre nationalité, qui déjà nous ont coûté tant d'efforts et de sacrifices ? Ce moyen, pourrait-on dire, serait un peu singulier ! Mais que l'on convienne aussi que comme peuple, nous avons une situation bien singulière, et unique même sur ce continent ; et l'on sera moins étonné qu'il entre dans les idées de quelques hommes, d'ailleurs bien pensans, que pour ne point cesser d'être ce que nous sommes, Canadiens-Français et Catholiques, nous avons besoin de précautions particulières. Avec des raisons si plausibles, l'on peut quelquefois s'écarter des principes ordinaires ; et n'être pas encore si répréhensible !

J'espère, M. l'Editeur, que vous me pardonneriez d'avoir osé prendre la liberté de vous adresser cette correspondance, qui s'attaque en quelque sorte à votre journal lui-même. Je ne me suis décidé à le faire que parce que je sais que vous ne refuserez à personne la libre expression de son opinion et de son sentiment. Si j'avais été plus voisin du *Journal de Québec*, j'aurais peut-être appelé son attention comme la vôtre, sur ce qui fait la matière de la présente communication ; car il m'a semblé partager votre manière de voir à ce sujet, puis qu'il a reproduit une partie de vos observations.

Pour terminer, permettez, M. l'Editeur, que je proteste que je serais vraiment mortifié, que l'on supposât qu'en vous écrivant ainsi, j'ai été inspiré par l'opposition à votre journal, dont je souhaite assurément autant que personne, le succès et l'extension, destiné qu'il est, à répandre de plus en plus les principes de la vertu, de la morale et de la religion ; et je dirais même du vrai patriotisme.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

M. L'ÉDITEUR,

Vos lecteurs n'auront pas manqué de lire avec intérêt les articles que vous avez publiés sur la Liturgie catholique et plus particulièrement sur les avantages de la Liturgie Romaine. Il y a en effet, dans cet exposé caractéristique des rites chrétiens, quelque chose qui va droit à l'âme et nous fait chérir, ce semble, davantage l'Eglise sainte qui, ayant reçu ses enseignemens du ciel, nous les transmet et si purs et si vrais. Ça été sans doute pour se tenir de plus en plus à l'église romaine, que notre pieux évêque a jugé à propos d'ajouter au Missel et au bréviaire du diocèse les offices en usage à Rome ; ainsi que le régle sa circulaire du 25 novembre dernier. En ce cas, nous pouvons nous réjouir d'être, plus que jamais, unis non-seulement de sentimens et de foi avec cette Eglise mère, mais même d'avoir avec elle l'identité d'expressions dans la célébration et la récitation de nos divins offices. C'est pour le cœur du simple fidèle, comme pour celui du prêtre, une jouissance de plus, et en même temps une garantie nouvelle de la parfaite unité de son culte religieux. Car, comme l'écrivait St.-Jérôme, c'est dans les rites de l'Eglise que se trouvent les secrets merveilleux par lesquels l'homme communique avec le Seigneur ; c'est là que nous apprenons le cérémoniel qu'il nous faut garder, quand nous voulons approcher de la Majesté Suprême, les paroles qui doivent être dans notre bouche, pour avoir accès auprès de la Divinité, les actions enfin qu'il nous faut pratiquer pour obtenir les grâces et les bénédictions de l'Eternel.

Or, ces rites, ces cérémonies établis dès le commencement, sont arrivés jusqu'à nous, à travers dix-huit siècles, sans altération substantielle, seulement avec les quelques modifications qu'exigeaient les tems et les lieux. L'Eglise de Jésus-Christ les a reçus indubitablement de son divin fondateur dès son apparition dans le monde : ils sont écrits aux livres révélés ; et on peut dire, qu'en sus de ce que la Lévitique et l'Évangile mentionnent de pratiques sacramentelles et religieuses, c'est dans l'Apocalypse de St. Jean que se retrouve la description même de la Liturgie catholique, observée de tout tems. En effet, dans une vision que l'apôtre eut le dimanche, jour où les fidèles se réunissent pour célébrer les saints mystères, il nous décrit une assemblée à laquelle préside un Pontife vénérable, assis sur un trône, et environné de vingt-quatre vieillards, ou prêtres ; il nous y montre des habitans sacerdotaux, des robes blanches, des ceintures d'or, des couronnes, les instrumens du culte divin, un autel, des chandeliers, des encensoirs, un livre scellé ; il nous y parle d'hymnes, et de cantiques, d'une eau qui donne la vie ; devant le trône, et au milieu des prêtres, est un agneau en état de v-

time ; auquel sont rendus les honneurs de la divinité ; sous l'autel, sont les martyrs, qui demandent que leur sang soit vengé, ce qui est conforme à l'usage de l'Eglise primitive d'offrir le saint sacrifice sur le tombeau des martyrs ; enfin, un ange présente à Dieu de l'encens, et il est dit, que c'est l'emblème des prières des saints et des fidèles. Ne voilà-t-il pas, M. l'Editeur, tout le texte primordial de nos rites sacrés ? N'est-ce pas pour ainsi dire la bible à la main, que nous pouvons justifier tout le culte catholique ? Et, toutes les fois qu'il nous sera nécessaire de constater la croyance dans un dogme à une époque reculée, ne pourrons-nous évoquer avec confiance la partie liturgique qui, de tems immémorial, en fait foi dans toutes les églises de la chrétienté ? Oui, Oui, toutes les Liturgies et les plus anciennes surtout ; (qu'elles aient été conservées par des Eglises hérétiques ou par des Eglises orthodoxes), sont des monumens irrécusables et viennent déposer en faveur de la croyance catholique, sur l'eucharistie, sur le purgatoire, sur l'invocation des saints, sur tous les autres dogmes contestés. Nous y trouvons, en un mot, les preuves les plus évidentes de la perpétuité de notre foi. Et voilà vraiment notre triomphe, à nous catholiques romains.

R...

UN DU CLERGÉ.

BULLETIN.

Ordination.—Départ pour l'Europe.—Mission de St.-Jacques de l'Achigan.—Rapport sur l'éducation, etc.

Samedi dernier, 23 du courant, a eu lieu à l'Eglise de l'Hôpital Général de cette ville (Sœurs Grises) une ordination nombreuse et solennelle. L'officiant était Mgr. Provencher, évêque de Juliopolis, à qui le zèle infatigable fait entreprendre une seconde fois le pénible voyage de l'Europe, sans lui laisser à peine le temps de se délasser un peu des fatigues qu'il a endurées, en descendant de la Rivière Rouge. Plusieurs prêtres assistaient à cette touchante cérémonie. Il y avait vingt-deux ordinands dont voici les noms avec les différens ordres qu'ils ont reçus.

Pour la prêtrise : MM. Louis Ch. Plamondon, Joseph Provençal ;

Pour le diaconat : MM. Pierre Crudden, John Brady, John J. Connolly, Fabien S. Jeannotte, Augustin Lemay, Thomas Ouellet ;

Pour le sous-diaconat : MM. Michel Charron, Ambroise F. Groulx, Louis J. Huot, Isidore Noiseux, Pierre Fiset, Médard Bourassa ;

Pour les ordres-moindres : MM. James Maguire, Hypolite Fontaine dit Bienvenu, Charles Champoux, John Farrell, Joseph M. Limoges, Hyacinthe Prévôt, Jean Bapte. Drappeau ;

Pour la tonsure : M. Etienne H. Hicks.

Mgr. Provencher, évêque de Juliopolis, part aujourd'hui pour l'Europe, accompagné de M. Hudon v. g. et de M. Dumoulin, curé d'Yamachiche. Ces MM. s'embarqueront à Boston le 1er. de janvier prochain. Mgr. Provencher espère être obligé de n'aller que jusqu'à Lyon. Les deux autres MM. doivent se rendre à Rome, pour y traiter les affaires importantes dont ils sont chargés, le premier de la part de Mgr. de Montréal et le second de la part de Mgr. de Québec.

La mission donnée à St. Jacques de l'Achigan, par les RR. PP. Oblats a été close, mercredi dernier, par Mgr. de Montréal. D'après les rapports qu'on nous en a fait, il ne reste plus qu'à prier que les fruits y soient aussi durables, qu'ils y ont été abondans. La tempérance surtout s'y est établie d'une manière étonnante. Pas moins de 2000 totalistes y ont été reçus, les deux derniers jours.

Nous nous empressons de faire droit aux observations d'*Un ami de l'éducation*. Nous observerons pourtant, à notre estimable correspondant, que nous n'avions aucun doute sur la pureté de la foi et sur la droiture des intentions de M. le Surintendant de l'Éducation. Nous croyons même qu'il n'est venu en pensée à personne d'en douter ; et c'est pourquoi nous n'en avons pas parlé. Nous avons depuis invité tous les amis de l'éducation à seconder ses louables efforts pour le succès d'une si belle cause ; et nous croyons que M. le Surintendant n'a pas à se plaindre que nous ayons voulu diminuer son mérite, ses talens et sa capacité. Nous croyons lui avoir rendu justice sur ces différens points. Nous avouons même qu'on nous a reproché d'avoir été trop élogieux dans cette circonstance. Nous ne nous en repentons pourtant pas, parce que nous parlions par conviction. Vous voyez que nous nous trouvons à peu près dans la position de Meunier, son fils et l'âne.

Nous avons aussi remarqué la déclaration que fait M. le Surintendant sur la nécessité de l'enseignement religieux dans les écoles. Mais outre quelques raisons que nous avons peut-être occasion de faire connaître